

**DA 373 – 18.12**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 29 janvier 2019**

relative à un

**CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 122'000.00 POUR LA MISE EN PLACE DE PLANS DE MOBILITÉ SCOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DE VERNIER**

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la motion M 329 – 18.06 « Plus de sécurité sur les chemins de l'école » votée le 18 juin 2018 invitant le Conseil administratif à développer des plans de mobilité scolaires pour des établissements primaires et secondaires situés sur la commune, et à mettre en œuvre les recommandations émanant du bilan ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 8 janvier 2019 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 30 OUI, soit à l'unanimité,

**décide**

- 1 de développer quatre plans de mobilité scolaires, soit un pour les écoles de Vernier-Ranches, Vernier-Village, Vernier-Place et Poussy, un pour les écoles de Balexert, Bourquin et Châtelaine, un pour l'école des Libellules et un pour l'école d'Aïre, et de mettre en œuvre les recommandations émanant du bilan ;
- 2 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 122'000.00 destiné à ces travaux d'étude ;
- 3 de comptabiliser la dépense nette de CHF 122'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette prévue de CHF 122'000.00 au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.33 dès la fin des travaux d'étude estimée à 2023.

